



Convention sur la diversité biologique

Distr.: générale
29 juin 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20-24 octobre 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Examen du rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et de ses incidences potentielles sur les travaux menés au titre de la Convention

Note du secrétariat

I. Contexte

1. Dans sa décision [16/11](#), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a pris note des informations contenues dans la synthèse des évaluations antérieures et futures et, selon qu'il convient, des autres résultats attendus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques qui sera examinée par la Plénière de la Plateforme à sa quinzième session, en 2028.
2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner les résultats des travaux de la Plateforme conformément au calendrier figurant en annexe à la décision. Dans ce calendrier, la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques est soumise pour examen à une réunion de l'Organe subsidiaire qui se tiendra avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties, elle-même prévue en 2030.
3. À sa onzième session, la Plénière de la Plateforme a approuvé la réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, telle que décrite dans le rapport préliminaire sur l'évaluation figurant à l'annexe I de la décision IPBES-11/1.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2025).

** CBD/SBSTTA/27/1.

II. Objectif de l'évaluation et calendrier

4. L'objectif général de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques¹ est d'évaluer à la fois les connaissances pertinentes acquises depuis la publication de la première évaluation mondiale et les progrès accomplis sur la voie de la durabilité et de la réalisation de la vision d'une vie en harmonie avec la nature. Les principales lacunes de la première évaluation mondiale ainsi que les questions émergentes seront également abordées dans la deuxième évaluation.
5. Un des objectifs particuliers de la deuxième évaluation mondiale est d'appuyer l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
6. Les auteurs de la deuxième évaluation mondiale intégreront et s'appuieront sur les évaluations achevées de la Plateforme et les conclusions d'autres groupes d'experts scientifiques et politiques, en recensant les informations pertinentes pour l'élaboration des politiques en vue d'atteindre les objectifs mondiaux susmentionnés. Ils évalueront les nouvelles informations sur les expériences en matière de transformation et les autres options permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et la vision d'une vie en harmonie avec la nature. Les questions relatives aux peuples autochtones et communautés locales, y compris la multiplicité des visions du monde et des valeurs, seront abordées de manière exhaustive.
7. La deuxième évaluation mondiale couvrira les dimensions régionales et mondiales. Elle contiendra des informations pertinentes pour toutes les zones biogéographiques et océanographiques, du niveau régional au niveau mondial, y compris les écosystèmes terrestres, les eaux intérieures, les zones côtières et les écosystèmes marins.
8. Conformément au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la période 2011-2020 sera considérée comme la période de référence prioritaire pour le suivi et la communication des progrès accomplis. Les analyses examineront les tendances jusqu'en 2025, en se concentrant principalement sur les 50 dernières années et, lorsque des informations sont disponibles, en remontant aussi loin que nécessaire. Dans leurs analyses, les auteurs examineront également les trajectoires futures jusqu'en 2100, ou aussi loin que nécessaire, en mettant l'accent sur la période 2030-2050.

III. Résumé des chapitres

9. L'évaluation comprendra un résumé à l'intention des décideurs et cinq chapitres, chacun accompagné d'un résumé des principales conclusions. Elle comprendra également une synthèse interchapitres des conclusions relatives aux océans. Un résumé de chaque chapitre de l'évaluation est présenté ci-dessous. Pour un aperçu plus complet, les lecteurs sont invités à se reporter au rapport de cadrage de l'évaluation.

Chapitre 1 : Contexte

10. Le chapitre 1 comprendra des sections sur la manière dont l'évaluation applique le cadre conceptuel de la Plateforme, sur l'évolution du contexte mondial relatif à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations depuis la première évaluation mondiale, et sur la structuration de l'évaluation.

Chapitre 2 : Les différents systèmes de savoirs et le rôle des peuples autochtones et communautés locales

11. Dans le chapitre 2, les auteurs exploreront les valeurs et les visions du monde diverses et plurielles des peuples autochtones et communautés locales à travers le monde. Ils évalueront également la pertinence de ces valeurs et visions du monde pour conduire une transformation vers

¹ Voir www.ipbes.net/second-global-assessment.

un monde juste et durable. Les auteurs feront ressortir les thèmes communs et les éléments transversaux qui seront examinés et développés plus en détail dans les chapitres suivants.

Chapitre 3 : Situation et tendances

12. Le chapitre 3 décrira la situation et les tendances relatives aux principaux éléments du cadre conceptuel de la Plateforme et les liens essentiels qui les relient. Dans chaque sous-chapitre, les auteurs utiliseront une série d'indicateurs pour décrire les tendances, en mettant l'accent sur les indicateurs adoptés dans le cadre des accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement, en particulier la Convention sur la diversité biologique. Ce faisant, ils contribueront à évaluer les tendances pertinentes pour la réalisation des objectifs convenus au niveau mondial, en particulier, dans la mesure du possible, ceux du Cadre, tout en évitant les doubles emplois avec les travaux entrepris dans le cadre d'autres processus, tels que ceux menés au titre de la Convention.

13. Le chapitre 3 comprendra quatre sous-chapitres, comme suit :

a) *Bonne qualité de vie.* Dans ce sous-chapitre, les auteurs examineront le lien entre la nature et la qualité de vie à travers les contributions de la nature à l'être humain, y compris leur potentiel pour réduire la pauvreté et améliorer la santé. Ils examineront également comment les conceptions de la bonne qualité de vie contribuent à façonner les facteurs indirects de changement.

b) *Facteurs directs et indirects.* Ce sous-chapitre contiendra une description et un résumé des tendances des indicateurs permettant de mesurer les facteurs directs et indirects de changement dans les écosystèmes terrestres, les eaux intérieures, les écosystèmes côtiers et marins ;

c) *Nature.* Ce sous-chapitre contiendra une description des indicateurs permettant de mesurer les aspects liés à la nature, aux processus écologiques, à l'intégrité des écosystèmes et à la connectivité entre les différents groupes taxonomiques et les écosystèmes terrestres, continentaux, côtiers et marins. Il contiendra également des éléments probants sur l'impact des facteurs de changement sur la nature et une évaluation des effets de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable ;

d) *Contributions de la nature aux populations.* Les auteurs fourniront des éléments probants concernant l'état et les tendances des contributions matérielles et immatérielles de la nature aux populations, provenant des écosystèmes terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines. Ils s'appuieront sur les évaluations réalisées par la Plateforme pour présenter des données factuelles sur la valeur des contributions de la nature aux populations, les compromis et les avantages connexes entre les différentes contributions.

Chapitre 4 : Trajectoires futures

14. Au chapitre 4, les auteurs examineront diverses trajectoires futures et mettront en évidence les mesures à prendre, ainsi que les difficultés et les opportunités à la lumière des trajectoires porteuses de transformation nécessaires pour atteindre les objectifs convenus au niveau mondial. Le chapitre s'achèvera par un résumé des conséquences du maintien du statu quo, par opposition aux trajectoires porteuses de transformation.

15. Le chapitre 4 comprendra trois sous-chapitres, comme suit :

a) *Préparer le terrain pour les trajectoires futures.* Pour ce sous-chapitre, les auteurs s'appuieront sur les informations contenues dans le rapport sur l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques, en tenant notamment compte de l'importance d'évaluer diverses méthodes quantitatives et qualitatives ;

b) *Urgence d'agir.* Les auteurs mettront en évidence le rythme et l'ampleur du changement transformateur nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable et la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature ;

c) *Trajectoires porteuses de transformation.* Les auteurs examineront les synergies et les compromis des trajectoires porteuses de transformation, du point de vue des interdépendances et des

différents groupes sociaux et secteurs. Ils évalueront également comment les différents facteurs et combinaisons de facteurs contribuent à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité et de durabilité, sur la base de scénarios d'intervention en matière de politiques et de gestion.

Chapitre 5 : Actions possibles

16. Au chapitre 5, les auteurs examineront les actions que peuvent mener tous les acteurs à tous les niveaux. Ils se concentreront généralement sur des échéances allant jusqu'à 2050, mais pouvant être plus éloignées, selon qu'il conviendra.

17. Le chapitre 5 comprendra quatre sous-chapitres, comme suit :

a) *Enseignements tirés des interventions passées.* Dans ce sous-chapitre, les auteurs examineront les éléments attestant de la réalisation ou non des précédents objectifs en matière de biodiversité fixés dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement. Ils examineront également les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les premières informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs et cibles du Cadre ;

b) *Tirer parti des exemples de réussite.* Les auteurs recenseront les possibilités d'action prometteuses et feront la synthèse des données factuelles sur les facteurs et les conditions propices qui permettent de soutenir et de diffuser les mesures et les innovations afin de promouvoir un changement transformateur ;

c) *Un portefeuille d'options.* Les auteurs examineront les possibilités d'action et les cibles. Ils examineront également les possibilités réalistes de renforcement de la mise en œuvre du Cadre. Ils s'appuieront sur les conclusions de l'évaluation méthodologique de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, prévue pour 2026 ;

d) *Financement.* Les auteurs examineront les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays en développement, et les autres acteurs pour mobiliser des ressources afin d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de l'évaluation. Ils évalueront également les facteurs favorables et les obstacles à l'action par rapport à la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre.

IV. Incidences sur les travaux menés au titre de la Convention

18. La deuxième évaluation mondiale contiendra des informations et des analyses pertinentes pour l'examen mondial final des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, que la Conférence des Parties doit réaliser à sa dix-neuvième réunion. L'utilité de l'évaluation dans le contexte de l'examen mondial pourrait être renforcée en la reliant directement aux objectifs et aux cibles du Cadre.

V. Recommandations

19. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter encourager les Parties à s'associer pleinement au processus préparatoire de la deuxième évaluation mondiale, y compris les examens par les pairs, et à donner leur avis sur les moyens de tirer le meilleur parti possible de cette évaluation aux fins de l'examen mondial final susmentionné. Une recommandation en ce sens figure dans le document CBD/SBSTTA/27/3
